



[1] L'audience des témoignages commencera à 9h00 le lundi 12 septembre sur la réserve à Essipit. Deux témoins de la revendicatrice seront entendus, soit le Chef Martin Dufour et monsieur Didier Ross. L'intimée se réserve le droit de produire un complément d'expertise à la suite du témoignage de monsieur Ross. L'audience continuera le lendemain à 9h00, à Québec, pour une durée de quatre jours. Les parties s'engagent à s'assurer que le témoignage des experts se terminera comme prévu, soit le vendredi 16 septembre 2016.

[2] Les registres paroissiaux et autres données démographiques examinés par l'expert Garneau dans le cadre de son mandat doivent être produits en conformité à la directive de pratique numéro 8 du Tribunal. Les parties sont cependant exemptées de créer les hyperliens et signets pour ces documents. L'intimée doit examiner l'ampleur de cette documentation et proposera au Tribunal d'ici le 9 septembre 2016 un délai dans lequel elle pourra produire ces documents.

[3] Le greffe avisera les parties si elles auront accès au wifi à l'hôtel Delta, le lieu de l'audience à Québec.

JOHANNE MAINVILLE

---

L'honorable Johanne Mainville